

Conseil de gestion 16 septembre 2022

Délibération n° 2022-07

1. Approbation de la proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Modification du règlement intérieur du conseil de gestion

Vu le Code de l'environnement - articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022-193 du 9 septembre 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation du président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve l'ajout, à l'ordre du jour, d'un point portant sur la modification du règlement intérieur : consultation par voie électronique des membres du conseil de gestion.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion